

# **Qualité de l'essence et des carburants diesel**

1996/0163(COD) - 16/10/1997 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La Commission constate que la position commune représente un léger renforcement de la sévérité de ses propositions. Cependant, elle estime que la structure de base du texte reste très proche de sa proposition initiale. De plus, le texte conserve le principe du rapport coût-efficacité ainsi que l'engagement de baser les prochaines propositions sur des évaluations scientifiques et techniques approfondies. La Commission se félicite également du fait que la position commune ait reçu le soutien unanime de tous les Etats membres.